CONTRAT DE CESSION

DE DROITS D'AUTEUR/AUTRICE

POÉSIES TOUTES !

Revue d'étude sur la poésie du monde arabe et de ses diasporas



***POÉSIES TOUTES* !**

Revue d'étude sur la poésie du monde arabe et de ses diasporas

Contrat de cession de droits d'Auteur/Autrice

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur _____

Demeurant _____

ci-après dénommé(e) l'« Autrice/l'Auteur », d'une part

et « Les ami(e)s de *Poésies toutes* ! »

ci-après dénommé(e) « *Poésies toutes* ! », d'autre part.

PRÉAMBULE

Poésies toutes !, revue numérique à comité de lecture en accès ouvert, publie et diffuse via son site Web (https://poesiestoutes.mmsh.fr) la contribution de :

l'Autrice/l'Auteur et, le cas échéant les noms de(s) coauteur/autrice(s) séparés par « ; » :

……

Intitulé (ci-après dénommé la « Contribution ») : « *Titre de la contribution* »……

……

DÉFINITIONS

La « version finale de la Contribution acceptée pour publication » est celle dont le contenu a été validé scientifiquement et éditorialisé selon les normes de la revue.

Art. 1 – Objet du contrat

L'Auteur/Autrice cède à *Poésies toutes* ! , à titre exclusif pour une durée de **1** an, à compter de la date de signature du contrat, les droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique. Au-delà de cette période, la cession se poursuivra à titre non exclusif.

Art. 2 – Obligations de l'Auteur/Autrice

L'Auteur/Autrice s'engage à remettre à *Poésies toutes* !, au plus tard *la date de remise* indiquée dans l'appel, sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les normes éditoriales fournies à l'Auteur/Autrice ou accessibles en ligne sur le site de *Poésies toutes* !.

L'Auteur/Autrice fournira sa Contribution, d'une part, sous forme de fichiers texte (formats .doc, .docx, .odt) accompagnés des éventuels fichiers multimédias : images ; audio ; vidéo et, d'autre part, sous forme d'un fichier PDF.

L'Auteur/Autrice **déclare sur l'honneur** que cette Contribution est originale et inédite / non déjà publiée chez un autre éditeur. Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur/Autrice transmettra à *Poésies toutes* ! toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L'Auteur/Autrice **déclare** également **sur l'honneur** que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de *Poésies toutes* !. Il/elle garantit à *la revue* la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Art. 3 – Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique

L'Auteur/Autrice cède à *Poésies toutes* ! le droit de reproduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme **imprimée** et, notamment :

- le droit de reproduire la Contribution, dans *Poésies toutes* ! ou séparément, sous forme **imprimée**, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques actuels ou futurs, tels CD et clés USB, par voie

de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction et par photocopie ;

- le droit de traduire tout ou partie de la Contribution en toutes langues, et de reproduire ces traductions sur tous les supports indiqués à l'alinéa précédent ;
- le droit de représenter la Contribution dans *Poésies toutes* ! ou séparément, ainsi que ses traductions, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, représentation dramatique, exécution lyrique, par tout moyen de télécommunication et notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu'en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne, à l'exception de toute adaptation audiovisuelle.

L'Auteur/Autrice cède également à *Poésies toutes* ! le droit d'exploiter la Contribution sous forme **numérique**, et notamment :

- de reproduire sa Contribution dans *Poésies toutes* ! ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou *e-paper*, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- de représenter sa Contribution dans *Poésies toutes* ! ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;

- d'adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.
- L'Auteur/Autrice autorise également *Poésies toutes* ! à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons [licence Creative Commons **Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'Œuvre dérivée 4.0 International** -CC BY-NC-ND 4.0 https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/], pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, dans les conditions suivantes :
- obligation de nommer l'Auteur/Autrice (BY) ;
- interdiction (NC) d'en faire une exploitation commerciale ;
- interdiction (ND) de la modifier ;

- Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123.6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur/Autrice accepte expressément de céder à *Poésies toutes* ! ces droits à titre gracieux.
- Ces droits sont cédés à *Poésies toutes* ! en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.
- *Poésies toutes* ! pourra exercer ses droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant elle s'engage à en informer l'Auteur/Autrice.
- Toutefois, comme précisé dans l'article 1, la cession gracieuse des droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique est consentie par l'Auteur/Autrice, à titre exclusif pour une durée de **1** an (un an) à compter de la date de signature du contrat. Aussi, au-delà de cette période, la cession se poursuivra à

titre non exclusif et l'Auteur/Autrice pourra alors publier sa Contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication :

- Publication dans un numéro thématique : **indiquer le numéro, Titre du numéro, Poésies toutes !, URL de l'article.**
- **Publication hors numéro thématique : Poésies toutes !, Url de l'article.**

Art. 4 – Obligations de Poésies toutes !

Poésies toutes ! s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Elle s'engage à soumettre à l'Auteur/Autrice une épreuve de sa contribution mise en forme pour une diffusion numérique.

Poésies toutes ! s'engage à fournir à l'Auteur/Autrice, dès parution un tiré à part électronique de sa Contribution.

Poésies toutes ! s'engage à fournir également à l'Auteur/Autrice la version finale du manuscrit acceptée pour publication, afin que l'Auteur/Autrice puisse la déposer en archives ouvertes conformément l'article L. 533-4 du Code de la recherche, issu de l'article 30 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique (voir article 5).

Art. 5 – Politique de versement en archives ouvertes

Poésies toutes ! autorise l'Auteur/Autrice à déposer dans une archive ouverte (une plateforme pérenne, et consultable par tous sans inscription préalable), le PDF éditeur **[dès 2 mois (deux mois) après la date de mise en ligne**] de la Contribution dans *Poésies toutes* ! communiqué par la revue.

Le dépôt se fera dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, dans les archives pérennes *Huma Num* (*Nakala*), et les réseaux sociaux académiques (de type *HAL*, *ResearchGate* ou *Academia.edu*).

Art. 6 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tout recours devant les tribunaux.

Fait à **Ville, le JJ/MM/AAAA** en deux exemplaires.

Pour *Poésies toutes* !	L'Auteur/Autrice
Prénom Nom, fonction à préciser	**Prénom Nom**